



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

abstentionnisme

Question écrite n° 46238

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la nécessité de développer l'information grand public visant à inciter nos compatriotes à s'inscrire sur les listes électorales de notre pays. En effet, de nombreuses collectivités locales souhaiteraient pouvoir développer chaque année, du 1er septembre au 31 décembre, des actions de communication pour inciter leurs concitoyens non inscrits sur les listes électorales politiques de leur ville. Or il s'avère que les pouvoirs publics semblent avoir concédé cette mission à des structures associatives qui proposent ou plutôt qui vendent des documents parfois non adaptés à la diversité de démocratie locale, et ce à des tarifs souvent élevés. Par le passé, le centre d'information civique développait des campagnes gratuites, diverses et mieux réparties durant la période de ces inscriptions. Il pourrait s'avérer intéressant que les pouvoirs publics initient deux semaines d'inscription sur les listes électorales, en proposant gracieusement des maquettes de différents graphismes pouvant être personnalisées par les villes dans le cadre de leur spécificité locale. Il lui demande donc s'il compte répondre à cette suggestion d'initiative.

Texte de la réponse

Le Gouvernement met en place régulièrement des actions d'information du grand public en matière électorale par l'intermédiaire de l'association Civisme et démocratie (CIDEM). L'association s'est vu confier, en 2000, les missions auparavant assurées par le Centre d'information civique (association ayant cessé son activité en 1999), au premier rang desquelles les campagnes d'incitation au vote, à l'inscription sur les listes électorales et d'information sur le vote par procuration. Cette association de type loi de 1901 regroupe aujourd'hui 11 associations : Anima'fac, ATD Quart Monde, Comité français pour l'UNICEF, Confédération des MJC de France, Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, France nature environnement, Ligue des droits de l'homme, Ligue de l'enseignement, Mouvement rural de jeunesse chrétienne, MRAP, Scouts de France. Ses 50 000 implantations locales et ses relations privilégiées avec les collectivités territoriales sont sans équivalent et constituent des gages sérieux de l'efficacité de son action. Par ailleurs, l'article R. 5 du code électoral permet aux citoyens de déposer leur demande d'inscription sur la liste électorale pendant une période qui court du 1er septembre au 31 décembre de chaque année. Cela permet d'étaler le travail des commissions administratives et de tous les acteurs de la révision des listes. Pour cette raison le Gouvernement n'envisage pas de réduire cette durée, qui offre un certain confort aux citoyens, quand bien même celle-ci s'accompagnerait d'une large opération de publicité sur le sujet. Enfin, à côté des affiches proposées par le CIDEM aux communes dans le cadre de la campagne nationale, rien n'interdit à celles-ci de prendre toute initiative en faveur du civisme en s'appuyant sur les organes municipaux de communication.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46238

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 août 2004, page 6733

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1940